

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE

RÉGIE ASSAINISSEMENT
NORD CARAÏBES
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 21 SEPTEMBRE 2017
MEMBRES EN EXERCICE : 12
MEMBRES PRESENTS : 09

DATE DE LA CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-37

OBJET : Approbation du transfert des contrats d'emprunts du SIAEAG vers RéNoC-Assainissement

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

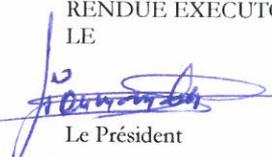
	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M ^{me} OBERTAN Pamela		X	
M. REINETTE Pierre		Excusé	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line	X		

COURRIER ARRIVÉ LE

30 OCT. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

RENDUE EXECUTOIRE,
LE


Le Président

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Rénalt SIOUMANDAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG, en date du 15 septembre 2016, portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CA-ASS-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CS 2017-04/037 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes ;



Vu la délibération n°CA-ASS-2017-36 en date du 21 septembre 2017 portant régularisation des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes,

Vu les statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/068 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant approbation du transfert des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « Assainissement » de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) suite à son intégration au SIAEAG ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/069 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant affectation des biens transférés par la CANGT au SIAEAG au profit de RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CA-ASS-2017-35 en date du 21 septembre 2017 portant approbation de l'affectation des biens nécessaires au service d'assainissement de RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/071 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant approbation du transfert des contrats d'emprunts du SIAEAG vers RéNoC-Assainissement ;

CONSIDERANT que dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement » de la CANGT vers le SIAEAG et avec la gestion des investissements confiée à RéNoC-Assainissement par le SIAEAG, plusieurs opérations d'investissements initiées par la CANGT ou les maîtres d'ouvrages précédents ont été transmises pour gestion à RéNoC-Assainissement ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en œuvre de ces opérations, des contrats de prêts avaient été négociés, notamment pour le financement de la part d'autofinancement du maître d'ouvrage et que le remboursement de ces emprunts revient à RéNoC-Assainissement ;

CONSIDERANT que le Conseil Syndical du SIAEAG, en sa séance du 24 août 2017, a approuvé à l'unanimité le transfert de ces contrats de prêt

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des votants et une abstention (Monsieur DAVILA) ;

DECIDE

ARTICLE 1: D'APPROUVER le transfert des trois (3) contrats d'emprunts du SIAEAG vers RéNoC-Assainissement présentés dans le tableau ci-après :

Organisme prêteur	Référence du contrat de prêt
Crédit Agricole	Réf C08555 AVT1 TR2 / (1 800 000€) / échéance juillet 2030
Agence Française de Développement - AFD	Réf CGP 1513 02 S / (600 000€) / échéance novembre 2033
Caisse des Dépôts et Consignations - CDC	Réf 1221591 / (1 680 000€) / échéance avril 2042

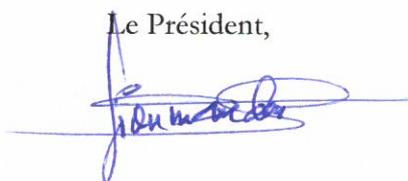
ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Assainissement à mettre en place les avenants afférents et toutes les modalités d'exécution de ces contrats ;

ARTICLE 3 : Le Président et le Directeur de RéNoC-Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,



Rénalt SIOUMANDAN

**RéNoC-Assainissement**
Rue du Docteur CHOVIÑO
Espérance
97111 MORNE-À-L'EAU
Tél.: 05 90 24 83 56
Siret : 824 342 265 00017

**RÉGIES
NORD CARAIBES**
Le service de l'Assainissement

